

## INFORMATION RELATIVE AU DEVENIR DE L'ÉCOLE NATIONALE DE VOILE ET DES SPORTS NAUTIQUES

---

A la suite du rapport de la cour des comptes, une réflexion sur le devenir de l'ENVSN a été menée par le Ministère des Sports avec la contribution d'un grand nombre d'acteurs dont les représentants du personnel. Le comité de pilotage, créé à cet effet, a permis de mener une large concertation associant tous les acteurs impliqués dans le développement de la voile et des activités nautiques.

A l'issue de ce processus, le ministère des sport a décidé de maintenir l'école nationale de voile et des sports nautiques sous statut d'établissement public administratif, opérateur de l'Etat chargé de conduire des missions nationales de service public dans les domaines de la formation, du sport de haut niveau, de la recherche et du développement.

A l'horizon 2022, les 50 agents affectés à l'ENVSN seront chargés de mettre en œuvre quatre chantiers d'importance : conforter les missions « cœurs de métier », adapter les compétences aux nouveaux défis, repenser le modèle économique et optimiser l'organisation du fonctionnement de l'établissement.

Un projet d'établissement 2018 – 2024 est en cours de finalisation sous l'autorité du directeur de l'école avec le concours de la Direction des Sports du Ministère.

Ce projet d'avenir de l'ENVSN s'inscrit d'une part dans la politique et les orientations de développement du sport définies par le Ministère des Sports dans la perspective de la préparation des sportifs et de leur encadrement aux Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo 2020 et Paris 2024 et d'autre part dans la politique gouvernementale relative à la stratégie nationale pour la mer et le littoral.

En qualité d'opérateur du ministère des sports, l'ENVSN est chargée de mettre en œuvre ces orientations politiques et stratégiques en s'associant avec les acteurs publics et privés de la voile et des activités nautiques, et en premier lieu avec la Fédération Française de Voile.

L'ENVSN développe trois axes stratégiques correspondant à trois missions à caractère national avec des perspectives d'actions nouvelles :

➤ **la formation professionnelle diplômante**

L'ENVSN conçoit et met en œuvre des formations initiales et continues adaptées aux besoins des professionnels de la filière nautique dans le champ des diplômes et des qualifications professionnelles. L'ENVSN contribue également à la mise en œuvre de la formation de l'encadrement, des entraîneurs, arbitres et dirigeants de la FF voile dans le cadre de l'opération « Héritage 2024 ».

➤ **la haute performance sportive**

En liaison avec les acteurs du sport, l'ENVSN accompagne les projets de performance des fédérations sportives (PPF), particulièrement la FF Voile.

L'ENVSN contribue à la réussite des sportif(ve)s de haut niveau en conciliant la recherche de la performance et la réussite scolaire, universitaire et professionnelle.

L'ENVSN participe à la préparation de l'élite et la relève des sportifs de la FF Voile dans le cadre de son plan de haute performance olympique Tokyo 2020 et de l'Académie 2024 en s'inscrivant dans la dynamique engagée par le réseau du sport de haut niveau Grand INSEP.

➤ **la recherche, l'innovation et le développement**

L'ENVSN participe à la recherche, l'innovation et le développement dédiés à la performance sportive, à la sécurité des pratiques et des pratiquants en relation avec des partenaires publics et privés, notamment la FF Voile et la Fédération des Industries Nautiques.

Dans le cadre du Pôle National Ressource Sport de Nature, l'ENVSN anime le Groupe Ressources « Sport, Mer et Littoral » afin de contribuer à la politique de développement maîtrisé des sports nautiques dans les territoires dans une approche interministérielle.

L'ENVSN met en place le recueil et l'analyse de l'accidentologie relative aux activités nautiques (SNOSAN).

En complémentarité du recentrage sur ces 3 missions, **l'optimisation d'un site exceptionnel de pratique des sports nautiques** constitue un élément indispensable du changement du modèle économique de l'ENVSN.

Cette transformation fonctionnelle s'appuie sur un fonctionnement en mode projet avec l'ensemble des acteurs et des partenaires associés afin de construire chacune des missions de l'établissement sur le principe d'une économie partagée, adaptée et équilibrée.

Sur la base des arbitrages prononcés par le Ministère des Sports, la mise en œuvre du projet l'établissement sera suivi par un comité qui se réunira 2 fois par an.